



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

2021

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter contact@anvita.fr
Vous retrouverez davantage d'informations sur www.anvita.fr

Sommaire

Introduction	3
Nos Adhérent.es	4
Notre Conseil d'Administration	7
Notre Charte	8
Chronologie de l'ANVITA	11
Nos axes d'action	12
Adhérer à l'ANVITA	13
Contacts	16

INTRODUCTION

L'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) est un réseau national de collectivités territoriales et groupements à différentes échelles (locales, intercommunales, départementales et régionales) ainsi que de personnes élues à titre individuel. Toutes les membres de l'ANVITA partagent les valeurs de solidarité et d'inclusion en défendant l'accueil inconditionnel sur leur territoire.



Suite à la Convention sur les Migrations organisée à Grande-Synthe en mars 2018, réunissant presque 2000 participant.es sur 2 jours, de nombreux.es élu.es ont pris conscience que des dispositifs d'accueil étaient mis en place sur les territoires et qu'il y avait une nécessité à mettre en commun ces pratiques au sein d'un réseau national. À travers ces expériences positives et enrichissantes, il paraissait essentiel que ce réseau national défende un autre discours autour de l'accueil.

Le 26 septembre 2018, l'ANVITA naît de neuf villes fondatrices : Grande-Synthe, Strasbourg, Saint-Denis, Montreuil, Grenoble, Briançon, Nantes, Ivry-sur-Seine et Lyon 1er. Cette année, l'ANVITA fêtait ses deux ans en fédérant à présent 45 collectivités territoriales e des élu.es à titre individuel.

L'année 2020 a été rythmée par des élections municipales et par un contexte sanitaire particulier. L'ANVITA a poursuivi sa structuration malgré ces aléas. De nombreux partenariats et projets ont ainsi vu le jour. Ce fut également l'occasion de poursuivre et solidifier l'Alliance Migrations, une alliance société civile-autorités locales co-fondée par l'OCU (Organisation pour une Citoyenneté Universelle) et l'ANVITA les 3 et 4 octobre 2019 au Musée National de l'Histoire de l'Immigration.



LES ADHÉRENT.ES

38 COLLECTIVITÉS
LOCALES

4 MÉTROPOLLES

2 DÉPARTEMENTS

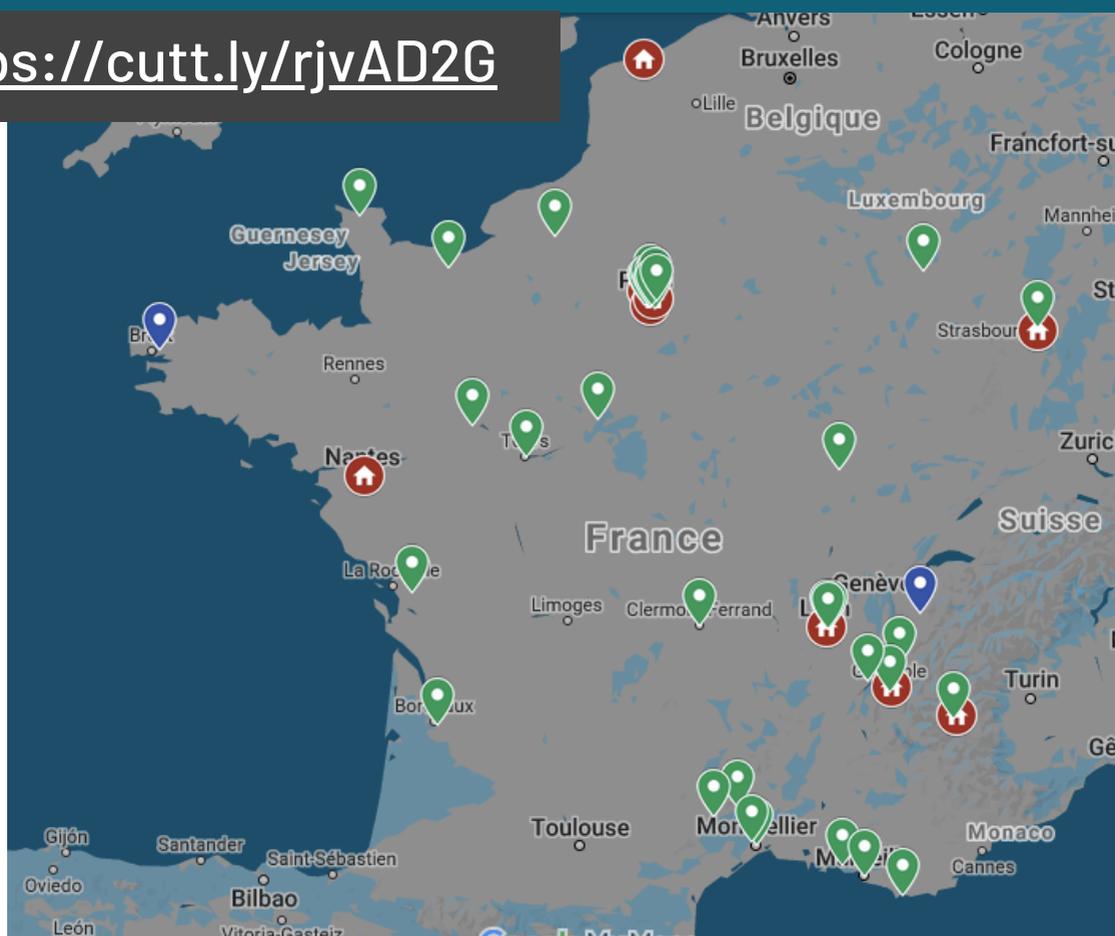
3 RÉGIONS

25 ÉLU.ES
INDIVIDUEL.LES

LES ADHÉRENT.ES

CARTE DES ADHÉSIONS

<https://cutt.ly/rjvAD2G>



LES ADHÉRENT.ES

LISTE COMPLÈTE DES ADHÉRENT.ES

Collectivités

ALFORTVILLE (94)	ARCUEIL (94)	BAGNOLET (93)
BÈGLES (33)	RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ	REGION CENTRE VAL DE LOIRE
CHERBOURG (50)	CLERMONT-FERRAND (63)	LA COURNEUVE (93)
ECHIROLLES (38)	LA FLECHE (72)	FONTENAY-SOUS-BOIS (94)
FORGES (17)	GRANDE-SYNTHE (59)	GRENOBLE (38)
GRENOBLE-ALPES METROPOLE	LOUVIGNY (14)	LYON (69)
LYON 1 ^e (69)	LYON METROPOLE (69)	MALAKOFF
MARSEILLE (13)	MELLE (79)	METZ (57)
MONTPELLIER (34)	MONTREUIL (93)	MARTIGUES (13)
NANTES (44)	NOTRE DAME DE L'OSIER (38)	RÉGION OCCITANIE
PARIS (75)	POITIERS (86)	PUY SAINT ANDRÉ (05)
RELECO-KERHUON (29)	ROUEN (76)	ROUEN NORMANDIE (76)
SAINT-DENIS (93)	SAINT-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE (73)	SCHILTIGHEIM (67)
DÉPARTEMENT SEINE- SAINT-DENIS (93)	LA SEYNE SUR MER (83)	STRASBOURG (67)
TOURS (37)	DÉPARTEMENT VAL-DE- MARNE (94)	LE VIGAN (30)
VILLEURBANNE (69)		

Élues

AURA - Myriam Laïdouni-Denis	AVIGNON - Olivier Gros	AYTRE - Martine Villenave
BRIANÇON - Francine Daerden	CHARTRES - Jacqueline Marre	DOLUS D'OLERON - Yannick Lechevallier
EUROPE - Damien Carême	EUROPE - Michèle Rivasi	GRENOBLE - Bernard Macret
GUYANCOURT - Olivier Pareja	LA TRONCHE - Isabelle Miroglio	LOMME - Olivier Caremelle
LYON 7 ^e - Corinne lehl	LYON 7 ^e - Aurélie GRIES	MARTIGUES - Frédéric Grimaud
MARTIGUES - Marceline Zephir	MELUN - Bénédicte Monville	MERIGNAC - Sylvie Cassou- Schotte
METZ - Raphaël Pitti	MONTPELLIER - Michel Calvo	OUISTREHAM - Sophie Börner
PRADES-LE-LEZ - Florence Brau	SAINT-DENIS - Jacklin Pavilla	SAINT-DENIS - Groupe d'étus PC
SÉNAT - Guillaume Gontard	SÉNAT - Raymonde Poncet	STRASBOURG - Marie- Dominique Dreyssé
VANNES - François Riou	VITRY-SUR-SEINE - Frédéric Bourdon	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME

CO-PRÉSIDENT·E·S

Damien Carême
Eurodéputé

Jeanne Barseghian
Maire de Strasbourg

VICE - PRÉSIDENT·E·S

Marie-Dominique Dreysse
Vice-Présidente de l'Eurométropole de
Strasbourg

Emmanuel Carroz
Adjoint au Maire de Grenoble

Sylvie Tomic
Conseillère Municipale de la
Ville de Lyon

Renaud Payre
Vice-Président de la
Métropole de Lyon

Myriam Laïdouni-Denis
Elue d'opposition à la Région Auvergne -
Rhône-Alpes

Raphaël Pitti
Conseiller Municipal de la
Ville de Metz

SECRETAIRE

Frédéric Bourdon
Elu d'opposition à Vitry sur
Seine

TRESORIER

Michel Langlois
Adjoint à la Maire de La
Flèche

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fatiha Alaudat
Adjointe au Maire de
Malakoff

Nicolas Beron-Perez
Vice-Président de Grenoble-
Alpes Métropole

Oriane Filhol
Adjointe au Maire de Saint-
Denis

Audrey Garino
Adjointe au Maire de
Marseille

Etienne Fillol
Adjoint au Maire d'Alfortville

Daouda Keita
Adjoint au Maire de Bagnolet

Jacqueline Madrennes
Adjointe au Maire
d'Echirolles

Christian Métairie
Maire d'Arcueil

Halima Menhoudj
Adjointe au Maire de
Montreuil

Antoine Pelcé
Conseiller Municipal de
Villeurbanne

Betty Saint-Ubert
Adjointe au Maire de La
Courneuve

LA CHARTE DE L'ANVITA



CHARTRE DE L'ANVITA

Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants

La crise de l'accueil des migrantes est avant tout une crise de valeurs mises à mal par les politiques nationales et européennes empêchant, coûte que coûte, les arrivées en Europe de personnes ayant fui leur pays. Celles-ci sont pourtant inéluctables en raison des conflits, de la pauvreté et du changement climatique. Elles sont inhérentes au droit à la mobilité.

La politique migratoire instaurée tant au niveau européen, qu'au niveau des États membres et l'absence de consensus entre les États de l'Union aboutissent à la violation des droits fondamentaux et à un manque de solidarité européenne, à la fois entre pays membres et à l'égard de celles et ceux qui fuient des conditions de vie dramatiques. En France, comme le signalent de nombreuses associations ou encore la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, les droits fondamentaux des personnes migrantes ne cessent d'être restreints. Le combat des associations pour faire valoir ces droits en est un exemple criant comme celui des positions prises par le Défenseur des Droits. Cette politique de fermeture et de repli sur soi alimente aujourd'hui la défiance, multiplie les risques politiques, destabilise les opinions publiques et fragilise la place de la France en Europe et dans le monde. Malgré cette réalité, l'optimisme de la volonté perdure.

C'est ce qui nous anime, en tant qu'élu.es, citoyen.nes, bénévoles, militantes ou responsables politiques. Cette fraternité fait l'honneur de la France. Elle renforce les bases d'une société inclusive. Nous sommes en France les dépositaires de valeurs humanistes et d'une tradition historique d'accueil aujourd'hui mise en danger. Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle.

1



LA CHARTE DE L'ANVITA

Lorsque l'État, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil sur un territoire en lien avec la collectivité et la société civile, l'expérience prouve que l'inclusion est possible et enrichissante. En revanche, lorsque l'État est défaillant, les communes et les territoires restent bien seuls avec les associations et les citoyennes, en première ligne pour faire face à l'urgence humanitaire. Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'Histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'État pour qu'il assume ses responsabilités. Pour notre part, c'est déjà ce que nous mettons en œuvre dans nos villes avec nos politiques de solidarités.

Sur la base de nos expériences, nous faisons des propositions adaptées afin de répondre aux impératifs de l'urgence et de l'inclusion de toutes les personnes de manière inconditionnelle.

1. Nous proposons au-delà de l'hospitalité des villes, la reconnaissance de cette présence temporaire, dite de transit.

Cela permettrait de "sécuriser" les parcours migratoires, d'offrir le temps nécessaire à la réflexion sur le projet migratoire, donnant la possibilité à chacune de le poursuivre, de l'amender ou d'y renoncer. Il faudra pour cela que le gouvernement respecte enfin les droits fondamentaux des migrantes et abandonne sa vision réductrice des phénomènes migratoires consistant notamment à opposer les demandeuses d'asile aux autres migrantes, les migrantes aux français.

2. Nos territoires peuvent devenir refuges pour tous ceux et toutes celles qui ont besoin d'être mis à l'abri.

C'est mettre en œuvre le devoir d'hospitalité en répondant d'abord et avant tout aux urgences, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation et à la culture pour répondre aux besoins vitaux.

3. Nous proposons de mettre en œuvre tout dispositif permettant aux personnes, quel que soit leur statut, de vivre dignement dans nos territoires.

Conformément au Pacte d'Amsterdam de mai 2016 et de la convention Habitat III de l'ONU d'octobre 2016.

LA CHARTE DE L'ANVITA

4. Nous exigeons le respect du droit des Mineur.es Non Accompagné.es et des Jeunes Majeur.es lorsque la prise en charge est défailante par les conseils départementaux et l'État.

Le principe de prise en compte de l'intérêt de l'enfant doit primer sur toute autre considération. Ces droits sont garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et conformément au code de l'action sociale et des familles et des circulaires d'application (mai 2013 et janvier 2016). Si cette compétence relève des départements, l'État doit apporter les moyens financiers nécessaires à une prise en charge digne et un accompagnement de qualité et ce, sur l'ensemble du territoire.

5. Nous demandons que l'État assume ses missions et assure les moyens pour créer des solutions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement plus nombreuses et plus qualitatives que celles existantes aujourd'hui.

Il faudra, par ailleurs, harmoniser et pérenniser les dispositifs pour éviter que l'urgence ne devienne la règle. La France peut, si nous le décidons collectivement, éviter aux migrantes d'être contraintes de vivre dans des camps, des bidonvilles ou des "jungles", grâce à un accueil digne de notre humanité. La mise en place d'une vraie politique interministérielle d'accueil, sous l'égide du Premier Ministre, permettrait de mettre fin aux dispositifs improvisés et contradictoires menés par le seul Ministère de l'Intérieur. L'association aura vocation d'être l'interlocuteur de l'agence de l'accueil et de l'intégration que nous souhaitons aussi voir émerger au niveau national.

.....

Il faudra pour cela formaliser ce réseau à l'échelle du pays et ouvrir un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble des acteurs de la société civile et l'État, afin de trouver les solutions concrètes et pragmatiques dans le cadre d'un pays accueillant, plus tolérant et ouvert au monde. Il n'existe pas UNE solution nationale de l'accueil, mais bien autant de solutions que de situations locales.

CHRONOLOGIE

Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre Rapport d'Activité 2020

MARS 2018

Convention Nationale sur les Migrations à Grande-Synthe où l'idée d'un réseau de collectivités émerge.

SEPTEMBRE 2018

Le 26 septembre est créé l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants à Lyon 1er par neuf villes fondatrices et 3 élus à titre individuel.

AVRIL 2019

Lancement du partenariat avec l'Institut Convergences Migrations

MARS 2019

La ville de Saint-Denis accueille le premier rendez-vous de l'ANVITA, permettant la présentation de nouveaux projets ainsi que l'accueil de nouveaux membres au réseau.

OCTOBRE 2019

3 octobre 2019 : AG de l'ANVITA

3 et 4 octobre 2019 : Rencontre Alliance Migrations : plus de 200 participants (nationaux et internationaux, collectivités et associations) se réunissent au Musée National de l'Histoire de l'Immigration pour fonder une alliance société civile-autorités locales pour une autre gouvernance des migrations.

SEPTEMBRE 2020

Rentrée de l'ANVITA avec la création de deux antennes (Nantes et Crest) avec deux coordinatrices menant à bien les 4 missions identifiées de l'ANVITA : travailler ensemble, capitaliser les pratiques, fédérer avec les autres acteurs et porter un plaidoyer commun.

JANVIER 2021

L'Assemblée Générale est accueillie par la Courneuve le 29 janvier. Elle rassemble en présentiel et distanciel plus de 40 membres et est marquée par l'élection du CA avec à la co-présidence Damien Carême, député européen et Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg.

DÉCEMBRE 2020

L'ANVITA compte sur de plus en plus de membres et ensemble, les représentantes de ces collectivités décident de porter une parole commune pour le 18 décembre, journée internationale des personnes migrantes.



AXES D'ACTION

LES 4 MISSIONS DE L'ANVITA

LES AXES D'ACTIONS DE L'ANVITA

RÉSEAU

Travailler ensemble

- Mise en réseau des membres
- Mise en réseau avec d'autres territoires accueillants hors France
- Promotion des valeurs de l'ANVITA auprès de nouvelles collectivités et nouveaux élu.es engagé.es pour l'accueil inconditionnel
- Communication sur les activités
- Rencontres régionales et nationales
- Représentation de l'ANVITA lors d'évènements
- Gestion du suivi administratif de l'association
- Faire le suivi de la PPPF (Politique de Protection des Publics Fragiles)

PRATIQUES

Capitaliser les pratiques

- Échange et capitalisation sur les pratiques du réseau et hors réseau
- Développement d'outils : plateforme de ressources en ligne avec un intranet par collectivité
- Développement de cycles de formation pour les élu.es et les technicien.nes
- Consolidation de partenariats avec des expert.es (Institut Convergences Migrations, Le Group', E-graine, ...)

ANVITA

PARTENARIATS

Fédérer avec l'ensemble des acteurs

- Renforcement de partenariats avec la société civile (collectifs, EGM, Le Pacte pour la Transition, etc.)
- Animation de l'Alliance Migrations :
 - I. Partage de bonnes pratiques (label grâce à la coop. décentralisée)
 - II. Défendre les droits humains (action collective pour dénoncer les violations des droits humains)
 - III. Partager les outils (site web)
 - IV. Inscrire l'Alliance à l'agenda international (FSEM)
- Lutte contre les infox avec Desinfix Migrations

PLAIDOYER

Porter un autre discours

- Conception collective d'une stratégie de plaidoyer
- Poursuite d'une stratégie de communication en lien
- Utilisation d'outils : tribunes, communiqués de presse, campagnes, vidéos, etc.
- Participation à des espaces de décisions
- Échanges avec la presse

ADHÉRER À L'ANVITA

Créée en 2018, l'Association des Villes et Territoires Accueillants est un réseau dédié aux collectivités territoriales et groupements et aux élu.es engagés.es en faveur de l'accueil inconditionnel. Cet espace permet de :

- Se réunir autour des mêmes enjeux
- Échanger des pratiques
- Se fédérer à une multitude d'acteurs des migrations
- Se mobiliser ensemble pour un plaidoyer pour l'accueil digne de toutes et tous.

35 COLLECTIVITÉS
LOCALES

4 MÉTROPOLIS

2 DÉPARTEMENTS

3 RÉGIONS

25 ÉLU.ES
INDIVIDUELLES

COLLECTIVITÉS

EN QUATRE ETAPES

- Contacter la coordination à contact@anvita.fr
- Voter la charte, les statuts, la cotisation et la désignation d'une élue référente en conseil municipal
- Faire parvenir la délibération à la coordination qui vous enverra l'appel à cotisation à régler.
- Prévoir une rencontre pour échanger autour des besoins et des objectifs de la collectivité et des offres et projets de l'ANVITA

ÉLU.ES

EN TROIS ETAPES

- Remplir le formulaire d'adhésion en ligne et s'acquitter de la cotisation.
- Se mettre en contact avec la coordination contact@anvita.fr
- Prévoir un échange autour vos attentes et des offres et projets de l'ANVITA.

ADHÉRER À L'ANVITA

LES TARIFS D'ADHÉSION

CRITÈRES D'ADHÉSION	MONTANT DES COTISATIONS 2021 (EN EUROS)
Collectivités locales et groupements	
< 1000 habitants	50
1000 à 3499 habitants	50
3500 à 9 999 habitants	135
10 000 à 19 999 habitants	300
20 000 à 39 999 habitants	600
40 000 à 49 999 habitants	900
50 000 à 69 000 habitants	1200
70 000 à 99 999 habitants	1700
100 000 à 149 999 habitants	2500
150 000 à 249 999 habitants	3800
250 000 à 499 999 habitants	5000
> 500 000 habitants	6500
Collectivités départementales et régionales	
Département	1500
Région	2500
À titre individuel	
Élu. e local. e à titre individuel	15
Groupe d'élus	100
Parlementaire	150



18 DÉCEMBRE 2020

JOURNÉE INTERNATIONALE
DES MIGRANT·E·S :

POUR UN ACCUEIL
DIGNE ET
INCONDITIONNEL



Vidéo "Un Autre Discours Existe" - 18 décembre 2020



AG 2021 - La Courneuve - Crédit Photo : Léa Desjours (La Courneuve)



Siège de l'association

ANVITA

30/32 boulevard de Sébastopol
75004 PARIS

Antennes de coordination de l'association

CÉLINE BARRÉ

Coordinatrice nationale territoires Est
En charge des pôles
Formations et Plaidoyer
Usine Vivante
24 avenue Adrien Fayolle 26400 CREST
celine.barre@anvita.fr

LÉA ENON-BARON

Coordinatrice nationale territoires Ouest
En charge des pôles
Réseau et Partenariats
Pépinière du Solilab
8 rue Saint Domingue 44200 NANTES
lea.enon-baron@anvita.fr

Plus d'informations :

[**contact@anvita.fr**](mailto:contact@anvita.fr)

 ANVITA.FR  @ANVITAFR  @ANVITAFR  ANVITA  @ANVITAFR

